



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction des Territoires de l'Action Sociale

Service Coordination des Territoires

Affaire suivie par : E. Martinez
Poste: 8439

2011-CG-4-3292

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 21 octobre 2011

**CONTRATS SOCIAUX DE TERRITOIRE AVEC
LES VILLES DE LA VERRIÈRE ET TRAPPES**

Politique sectorielle	Action Sociale
Secteur d'intervention	RMI
Programme	Politique de la Ville
Données financières	CP 2011
Montant actualisé :	2 530 000 euros
Montant déjà engagé	226 980 euros
Montant disponible :	2 303 020 euros
Montant réservé pour ce rapport :	706 116 Euros

Par délibération en date du 16 avril 2010, l'Assemblée Départementale a approuvé le principe de la poursuite du dispositif « Contrat Social de Territoire » à partir de l'année 2010 en redéfinissant les axes prioritaires sur lesquels portent ces contrats :

- à savoir l'insertion des jeunes et la politique de la ville
- et
- la fixation du montant de la participation au niveau de 35 € par habitant ZUS et par an.

Cet outil de politique sociale a été mis en place en 2008 suite à la délibération du 19 Octobre 2007 du Conseil général. Il est destiné aux communes qui avaient été inscrites au dispositif GPV et par ailleurs reconnues par le département pour bénéficier d'une aide supplémentaire de la collectivité afin de prendre en compte les difficultés des populations dans ces villes au regard des ressources dont elles disposent.

Ce dispositif partenarial décline des actions visant à répondre aux deux orientations prioritaires définies par le Département, dans le cadre de sa politique de développement économique et social afin d'améliorer la déclinaison des compétences départementales notamment en matière d'insertion et de prévention sur ces territoires fragilisés et d'adapter la réponse sociale au regard des besoins identifiés.

Les modalités financières de ces contrats restent inchangées pour 2011 :

- communes concernées (Chanteloup-les-Vignes, La Verrière, Mantes-la-Jolie, Trappes)
- critère du nombre d'habitant ZUS (dernière source INSEE connue à ce jour soit 2006) pour déterminer le montant maximal de l'aide du Conseil général
- taux de participation maximum de 50 % du montant total des actions engagées.

Au vu de ces critères, le montant maximum des crédits à attribuer pour l'année 2011 s'élève à :

- Chanteloup-Les-Vignes : 227 955 Euros
- Mantes-La-Jolie : 741 965 Euros
- Trappes : 660 030 Euros
- La Verrière : 168 840 Euros

Sur cette base, par délibération du 8 juillet 2011, votre Assemblée a approuvé le contrat social de territoire pour Chanteloup-les-Vignes pour un montant de 193 282 Euros.

Je suis en mesure de vous présenter ce jour, les actions inscrites dans les Contrat Sociaux de Territoire conclus avec les communes de TRAPPES et de LA VERRIERE :

I – LE CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE DE TRAPPES

En réponse aux axes prioritaires cités, il est construit comme suit :

1) Axe 1 : Insertion des jeunes :

Fiche action 1 : Soutien de parents d'adolescents à la fonction éducative,

Fiche action 2 : Lutte contre l'exclusion des collégiens.

Fiche action 3 : Emploi et insertion des 16/25 ans

Fiche action 4 : Pass' Jeunes Internet et Nouvelles Technologies

Fiche action 5 : Fond d'aide aux Activités Culturelles et Sportives

Fiche action 6 : Participation des jeunes à la vie sociale

Fiche action 7 : Actions en direction des adolescents

Fiche action 8 : Prévention précoce accompagner la relation mère enfant

Fiche action 9 : Stage multiactivités

Fiche action 10 : Socialisation du nourrisson et du jeune enfant

Fiche action 11 : Une semaine d'effort pour réaliser ton projet

2) Axe 2 : développement durable et amélioration du cadre de vie,

Fiche action 12 : Atelier ville

Fiche action 13 : Accompagnement humain de la rénovation urbaine,

Fiche action 14 : Actions d'accompagnement et de communication autour du tri et de la valorisation des déchets

**L'ensemble des actions budgétées, figurant dans le présent contrat s'élève à :
1 749 336 € dont 660 000 € financés par le Département soit un taux de participation de : 38 %**

III – LE CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE DE LA VERRIERE

En réponse aux axes prioritaires susvisés, il est construit comme suit dans la continuité de celui de 2010 :

1) Axe 1 : Insertion des jeunes

Fiche Action 1 : Dispositif de veille partenariale pour l'insertion des jeunes,

Fiche Action 2 : Actions de 1^{ère} mobilisation à l'insertion des jeunes

Fiche Action 3 : Préfiguration d'un lieu de ressources insertion

2) Axe 2 – Développement durable et amélioration du cadre de vie :

Fiche Action 4 : Ateliers urbains et artistiques pour une appropriation du cadre de vie par les habitants du bois de l'Etang,

Fiche Action 5 : Séjour familles en difficulté

Fiche Action 6 : Circuit Nature dans la ville

Fiche Action 7 : Rendre les habitants acteurs de leur qualité de vie

L'ensemble des actions s'élève à 101 950 € dont 46 116 € financés par le Département, soit un taux de participation de 45 %.

Le montant de la participation du Conseil Général aux actions de Trappes et la Verrière pour l'année 2011 s'élève à la somme de 706 116 €.

En conséquence, si cette proposition vous agrée, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :